

# Commune d'Aubignas

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 01 mars 2024

### **Présents :**

Serge VILLARD, Nadège BODY, Pascal BOSQUET, Frédéric CHALANCON, Martine CHARLEMAGNE, Sylvie DIMEGLIO, Myriam FIALON, Frédéric SOUTRENON, Jean-Michel UCCHEDDU

### **Absent :**

Lilian BREYSSE, qui a donné son pouvoir à Frédéric CHALANCON

---

### **Ordre du jour**

1. Validation du CR du CM du 12 janvier 2024
2. Approbation des comptes de gestion 2023
3. Présentation des comptes administratifs 2023 (commune, eau, assainissement)
4. Délibération changement temps de travail agent administratif
5. Délibération prime inflation
6. Délibération signature électronique délibérations
7. Débat d'orientation budgétaire et projets 2024
8. Questions diverses

Le maire ouvre la séance en remerciant Lauriane GUNGUI, secrétaire de la mairie d'Aubignas pour sa présence et la qualité de son travail. Lauriane présente les comptes administratifs et de gestion de la commune.

#### **1. Validation du CR du 12 janvier 2024**

Changement à ajouter : le terme exact est « désaffectation » à la place de désaffection.

***Validé à l'unanimité.***

#### **2. Approbation des comptes de gestion 2023**

Après la présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2023 et l'information sur les différents détails du budget 2023, le Conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

***Comptes de gestion votés à l'unanimité.***

#### **3. Présentation des comptes administratifs 2023**

##### **- Commune**

##### **Investissement**

<u>Dépenses</u>	Prévu : 107 792.29 €	Réalisé : 98 179.41 €
<u>Recettes</u>	Prévu : 107 792.29 €	Réalisé : 30 516.69 €
		Reste à réaliser : 29 966.00 €

##### **Fonctionnement**

<u>Dépenses</u>	Prévu : 472 206.60 €	Réalisé : 345 729.33 €
<u>Recettes</u>	Prévu : 472 206.60 €	Réalisé : 543 360.47 €

##### **Résultat de clôture de l'exercice**

<u>Investissement</u>	: - 67 662.72 €
<u>Fonctionnement</u>	: 197 631.14 €
<u>Résultat global</u>	: 129 968.42 €

***Votés à l'unanimité.***

##### **- Eau**

##### **Investissement**

<u>Dépenses</u>	Prévu : 123 174.01 €	Réalisé : 12 524.59 €
<u>Recettes</u>	Prévu : 123 174.01 €	Réalisé : 57 670.40 €

##### **Fonctionnement**

<u>Dépenses</u>	Prévu : 117 787.67 €	Réalisé : 45 595.07 €
<u>Recettes</u>	Prévu : 117 787.67 €	Réalisé : 117 608.12 €

## **Résultat de clôture de l'exercice**

*Investissement* : 45 145.81 €

*Fonctionnement* : 72 013.05 €

*Résultat global* : 117 158.86 €

**Votés à l'unanimité.**

### **- Assainissement**

#### **Investissement**

*Dépenses* Prévu : 56 532.81€ Réalisé : 8 001.75 €

*Recettes* Prévu : 56 532.81 € Réalisé : 56 532.80 €

#### **Exploitation**

*Dépenses* Prévu : 18 984.69 € Réalisé : 17 728.81 €

*Recettes* Prévu : 18 984.69 € Réalisé : 13 660.15 €

## **Résultat de clôture de l'exercice**

*Investissement* : 48 531.05 €

*Fonctionnement* : - 4 068.66 €

*Résultat global* : 44 462.39 €

**Votés à l'unanimité.**

## **4. Délibération changement temps de travail agent administratif**

Lauriane GUNGUI, secrétaire de mairie, a actuellement un contrat de 32 heures. La quantité de travail ayant augmenté, un passage à 35 heures avait été proposé et validé au dernier conseil.

***Délibération votée à l'unanimité.***

Il est noté que les appels téléphoniques et les venues des usagers dans les locaux de la mairie en dehors des heures d'ouverture représentent une gêne dans le bon déroulement de son travail.

Une réflexion sera menée pour trouver une solution.

## **5. Délibération prime inflation**

Le conseil décide d'appliquer la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat proposée par l'autorité territoriale selon certaines conditions (énumérées dans la délibération), Le montant de cette prime est fixé à 100€. Les crédits correspondants seront prévus au budget.

***Validée à l'unanimité.***

## **6. Echange de parcelles rue du Tracol**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'échange d'une partie de la voirie communale pour la parcelle C902 et 90 m<sup>2</sup> de la parcelle C914, approuve l'échange et la division de la parcelle C779 de 4 m<sup>2</sup> à Stéphanie RANC et 4 m<sup>2</sup> à Sophie GRANDCHAMP et autorise le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange.

Monsieur le Maire précise que les échanges de parcelles seront faits à titre gracieux sans versement complémentaire et que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge à parts égales par Stéphanie RANC et la mairie d'Aubignas.

***Validée à l'unanimité.***

Pour permettre cet échange de parcelles, il est nécessaire de délibérer sur le déclassement et la désaffectation d'une voie communale.

***Cette délibération est validée à l'unanimité.***

## **7. Délibération signature électronique délibérations**

La commune choisit d'opter pour le dispositif de télétransmission S2LOW de ADULLACT retenu par le Syndicat Mixte NUMERIAN. Une convention et des avenants éventuels doivent être signés entre la commune et la Préfecture, sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Le Maire est désigné comme responsable de la télétransmission au niveau de la commune d'Aubignas.

***Validée à l'unanimité.***

## **8. Débat d'orientation budgétaire et projets 2024**

→ ***Tourne à Gauche***

Après plusieurs années de demande d'aménagement, de courriers et la création d'un collectif, les travaux pour la mise en place d'un Tourne à gauche, sécurisant les accès entrée et sortie de la commune, ont enfin commencé le 26 février 2024. Les travaux devraient durer 3 semaines. Le site de Pignatelle doit être aménagé pour permettre la circulation et le retournement des bus scolaires voire des transports de passagers avec la mise en place d'une « raquette » et d'abribus permettant la sécurisation pour les scolaires. La Région a donné un avis favorable pour l'installation d'un abribus. Dans le prolongement de cet espace, l'enterrement des bacs de collecte des ordures ménagères permettra la création d'une aire de covoiturage.

### → **Voirie**

- **Devis**

Goudron dans le virage des Combes réaménagé à cause de l'affaissement de la route. Goudron extérieur dans le virage du Serre pointu. Route dégradée derrière chez Mme Mommée. Goudron chez Rouvier derrière Bung'éco. Au quartier de la Mûre, des devis sont en attente pour réfléchir au creusement de la chaussée (installation de buses tout le long du fossé ?).

- **Panneaux de signalisation**

Les 2 ponts submersibles de la rivière Eguille peuvent être glissants et ont déjà été à l'origine de chutes. Il est important de mettre des panneaux signalisation.

### ***Proposition validée à l'unanimité.***

- **Éboulements**

Les éboulements route du Coiron ont été étudiés par un spécialiste. Aucun retour à ce jour. Les éboulements du Freyssenet et vallée du Frayol ont été nettoyés par les riverains.

### → **Divers**

- **Ménage**

A la suite d'une demande du personnel, une machine à laver le sol pourrait être envisagée. Mais cette machine comporte des inconvénients. Une réflexion sera menée pour trouver le matériel le plus intéressant.

- **Filet de tennis**

Une demande de prix pour remplacer le filet du terrain de tennis a été faite auprès de plusieurs entreprises de matériel de sport. C'est Décathlon qui propose le meilleur prix à hauteur de 200€.

### ***Avis du conseil favorable.***

- **City parc**

Une demande de devis a été faite pour l'entretien de l'ex-terrain de foot.

Le devis de l'entreprise Di'vert est retenu à hauteur de 240€ par intervention.

- **Meuble pour le secrétariat de la mairie**

Une console pour mieux ranger est nécessaire. Il a été trouvé chez SEDI pour un montant de 464€ (avec une remise de 10%).

## **9. Questions diverses**

### → **Préalables**

Le spectacle organisé par Les Préalables à Aubignas aura lieu le dimanche 9 juin.

Cette date correspond au jour des élections. Une organisation devra être mise en place.

### → **Savoir nager à l'école**

Le savoir nager est au programme de l'Éducation Nationale. Un accord est possible avec la piscine municipale d'Alba-La-Romaine qui ouvre le 1<sup>er</sup> juin. Le choix porterait sur 5 séances pour un montant de 92.00€ la séance avec la mise à disposition d'un maître-nageur et d'un employé communal. Le prix du transport s'élèverait à 1125€ chez Arzac. Les frais correspondant l'activité s'élèveraient donc à environ 1600€. La question du financement se pose avec la participation de la mairie, de la coopérative scolaire et de l'association des Écoliers. La réflexion est en cours.

**Date du prochain conseil** : 05 avril 20h30

***Fin du conseil 23h20  
La secrétaire de séance***